

Règlement transitoire BELAC CyFun® Conformity Assessment Scheme (CAS) et clarifications : de la version 2025-03-07 à la version 2025-11-26

À la suite de la publication, le 1^{er} octobre 2025, de la nouvelle version du CyberFundamentals Framework (CyFun®2025), le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB), en concertation avec l'Autorité de certification belge (NCCA) et BELAC, a décidé de procéder également à la publication d'une nouvelle version du « CyberFundamentals Framework Conformity Assessment Scheme » (CyFun® CAS) ainsi que des « CyberFundamentals Framework Conformity Assessment Scheme Clarifications ».

Le CyFun® Conformity Assessment Scheme (CAS) et les Clarifications dans leur version 2025-11-26 se substituent à la version 2025-03-07 avec effet immédiat au moment de leur publication.

L'application de cette nouvelle version est indépendante de la version du CyberFundamentals Framework et s'applique donc aussi bien à la vérification/certification pour CyFun®2023 que pour CyFun®2025.

La version 2025-11-26 du « CyberFundamentals Framework Conformity Assessment Scheme » (CyFun® CAS) et les « CyberFundamentals Framework Conformity Assessment Scheme Clarifications » peuvent être consultées sur www.cyfun.eu

CyFun® CAS – Modifications apportées à la version 2025-11-26 par rapport à la version 2025-03-07

- Améliorations rédactionnelles n'ayant aucune incidence sur le contenu ou la portée du CyberFundamentals Framework CAS.
- Précision indiquant que le document « CyberFundamentals Framework CAS Clarifications » fait partie intégrante du CyFun® CAS.
- Simplification du CyFun® CAS par la suppression de la partie IV « Key Measures of the CyberFundamentals Framework » du CyFun® CAS et l'intégration des détails relatifs aux mesures de contrôle liées aux aspects de gestion au niveau d'assurance « Essential » (Partie IV D de la version 2025-03-07) dans les « CyFun® CAS Clarifications », ce qui confère une indépendance de CyFun® CAS vis-à-vis de la version du CyFun® Framework.

CyFun® CAS Clarifications – Modifications dans la version 2025-11-26 par rapport à la version 2025-03-07

- Améliorations rédactionnelles n'ayant aucune incidence sur le contenu ou la portée du CyberFundamentals Framework CAS Clarifications.
- *Introduction :*
 - o Précision indiquant que le document « CyberFundamentals Framework CAS Clarifications » fait partie intégrante du CyFun® CAS.
- *Démonstration des compétences requises des auditeurs, vérificateurs et réviseurs actifs dans le CyFun® CAS :*
 - o Ajout indiquant que la formation « ISASecure® ISA/IEC 62443 for Product Suppliers and Assessors » (IC47 - 3 jours) est une alternative acceptable à l'IC32.
- *Cours complémentaire lorsque des inexactitudes sont identifiées lors des vérifications :*

- Clarification concernant l'acceptation d'une auto-évaluation révisée à la suite de la vérification.
- Ajout d'un nouveau chapitre :
 - Les détails des mesures de gestion liées aux aspects de gestion au niveau d'assurance « Essential » (anciennement Partie IV D de CyFun® CAS version 2025-03-07) sont désormais inclus dans les « CyFun® CAS Clarifications », avec identification de ces contrôles dans CyFun®2023 et CyFun®2025.

Demande d'extension non nécessaire

Étant donné que les modifications sont limitées et n'ont pas d'impact sur le contenu, les organismes de vérification déjà accrédités pour la vérification selon le schéma d'évaluation de la conformité CyFun® (CyFun® CAS) version 2025-03-07, y compris les CAS Clarifications correspondantes, ne doivent pas introduire de demande d'extension explicite.

Modification du champ d'application

BELAC adaptera le champ d'application concerné par le biais d'une modification administrative dans laquelle la mention « CyberFundamentals Conformity Assessment Scheme (version 07/03/2025) » sera remplacée par « CyberFundamentals Conformity Assessment Scheme (version 2025-11-26) incl. CyberFundamentals Conformity Assessment Scheme Clarifications » (dernière version) ».

Nouvelles demandes d'accréditation

Les organismes de vérification et/ou de certification qui introduisent une nouvelle demande d'accréditation pour CyberFundamentals seront évalués sur la base de la version 2025-11-26 du CyberFundamentals Framework Conformity Assessment Scheme et de la dernière version des Clarifications correspondantes.

Cette demande peut être introduite de la manière habituelle via le formulaire de demande BELAC 6-201.